



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 24 octobre 2026

### APRES UNE TEMPÊTE ou FORT COUP DE VENT - Quelle attitude adopter en forêt ?

Par mesure de sécurité, l'Office national des forêts appelle à la prudence en forêts domaniales après un coup de vent ou une tempête.

Dans les forêts, les risques de chutes d'arbres et de branches sont réels encore quelques jours après les tempêtes. En effet, les arbres ne tombent pas qu'au moment le plus fort du coup de vent. Ceux qui ont été fragilisés peuvent chuter par la suite, tout comme les branches cassées restées en suspension ou des arbres encroués, à demi-tombés.

Un état des lieux sur le terrain va être réalisé afin d'évaluer précisément l'impact de cet épisode venteux. Le cas échéant, il sera procédé à une mise en sécurité des espaces et sentiers autorisés au public. En attendant, **il convient d'être très prudent en forêt, de ne pas pénétrer dans les parcelles et de respecter les éventuelles zones proscrites le temps des travaux nécessaires.**

#### A propos de l'ONF

*Protéger et gérer durablement les forêts, agir pour le climat et la transition écologique, contribuer à l'attractivité et au développement durable des territoires, c'est préserver notre vie et celle des générations futures. Telle est l'ambition de l'ONF et de ses partenaires. Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'Office assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'ONF réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.*



Office National des Forêts

ONF Normandie

Sonia Bourgouin – [sonia.bourgouin@onf.fr](mailto:sonia.bourgouin@onf.fr) – 06 16 62 82 41